



Vérification d'identité morale d'une entité (huissier)

Par cccc07

Bonjour,

Suite à deux courriers non recommandés reçus en Boite au lettre à peu de jours d'interval, d'un soit disant huissier mandaté par la CAF pour réceptionner une un soit disant indu de la CAF. Plusieurs éléments ne « collant » pas : avis de passage alors que j'étais présente toute ladite journée de passage à mon domicile sans jamais qu'un huissier ne se soit présenté, puis au téléphone, une série de question sur mon adresse, mon non, mon statut marital, mon salaire, des enfants à charge, le nom de mon entreprise, Je souhaite vérifier l'identité de cet huissier. Cela ressemblant à une fraude:

LTV-CdJ 4 rue Gui Patin B.P 896 - BEAUVAIS cedex

Avec ce numéro 03.44.11.14.44 et 03.44.11.14.45.

Pouvez-vous m'indiquez comment être certaine qu'il ne s'agisse pas d'une fraude?

Par kang74

Bonjour

Le plus simple est toujours de contacter le créancier qui a parfaitement été identifié.

Oui la CAF fait appel à des huissiers SI vous n'avez plus de prestations caf servies pour le département ou vous avez un un indû (m'enfin généralement on fait le changement de situation avec nouvelle adresse avant d'avoir un autre compte dans un autre département)

Et oui aussi, l'huissier a besoin de certains éléments pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un échéancier .

Généralement l'avis de passage sert à pouvoir récupérer l'acte à son étude : si vous pouviez recopier les termes exacts de vos courriers ...

Sinon oui l'office existe :

[url=https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/ltv-828999078]https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/ltv-828999078[/url]

Par isernon

bonjour,

si vous mentionnez dans votre moteur de recherche les renseignements que vous donnez, vous avez le site ci-dessous :

[url=https://www.ltv-huissiers.fr/]https://www.ltv-huissiers.fr/[/url]

il s'agit de 3 commissaires de justice associés à Beauvais.

ce n'est donc pas une fraude.

salutations

Par cccc07

Bonjour, je vous remercie pour vos retours.

Les questions et la démarche (un avis de passage en BAL sans présentation physique vraie de l'huissier à mon domicile) m'ont parues bien peu fiables.

Cordialement